

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU CLASSEMENT D'OFFICE SANS INDEMNITE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARTIES PRIVEES (PARCELLES CADASTREES BC N°674p, 675p, 676p, 677p, 678p, 679p, 680p, 681p, 682p, 683p, 684p, 685p, 686p, 687p, 933p, 934p) DE TROTTOIR RUE EDOUARD VAILLANT À SIN LE NOBLE

Par arrêté municipal, du 23 août 2022 sous le numéro 540-450/2022 pour la ville de Sin le Noble, Monsieur Christophe DUMONT, Maire de la ville de Sin-le-Noble, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement d'office sans indemnité dans le domaine public communal de parties privées (parcelles cadastrées BC n°674p, 675p, 676p, 677p, 678p, 679p, 680p, 681p, 682p, 683p, 684p, 685p, 686p, 687p, 933p, 934p) de trottoir rue Edouard Vaillant à Sin le Noble. Cette enquête sera prescrite en application des articles R 141-4 à R 141-9 du code de la voirie routière et les dispositions du code des relations entre le public et l'administration applicables aux enquêtes publiques ne relevant ni du code de l'expropriation ni du code de l'environnement.

Monsieur Claude HENNION assumera les fonctions de commissaire-enquêteur et recevra dans le cadre de ses permanences :

- En mairie de Sin le Noble, les mardis 20 septembre et 4 octobre 2022 (*salle Dussart- Hôtel de Ville - Place Jean - Jaurès à Sin le Noble*) : de 15h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, il pourra être pris connaissance de l'intégralité du dossier :

- à l'accueil de la mairie de Sin le Noble les lundis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- sur le site de la ville de Sin le Noble (<http://www.sinlenoble.fr>) rubriques « Urbanisme-Consultations publiques ».

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à cet effet ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'une des adresses suivantes : MAIRIE DE SIN-LE-NOBLE PLACE JEAN JAURES 59450 Sin le Noble, avec la mention « pour le commissaire-enquêteur – enquête publique du 20 septembre au 4 octobre 2022 ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au maire de Sin le Noble dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront consultables sur le site internet de la Commune et seront tenus à la disposition du public en mairie concernée. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Les conseils municipaux de Sin le Noble se prononceront, à l'issue de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sur la finalisation de la procédure de déclassement, au vu desdites conclusions et des observations formulées par le public.